

LA LECTURE PUBLIQUE EN MAINE-ET-LOIRE

LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Depuis une dizaine d'années, des formes originales de coopération entre bibliothèques se sont développées dans quelques départements. Parmi celles-ci, c'est la mise en place de réseaux intercommunaux de bibliothèques dans plusieurs cantons du Maine-et-Loire qui va être évoquée dans cet article. Mais en premier lieu sera engagée une réflexion autour de la notion de réseau, de ses fondements théoriques, et de ses rapports avec l'économie ; on s'interrogera aussi sur les avantages et les limites de ce partenariat.

Le réseau : un modèle formalisé

Une évidence s'impose de prime abord : l'importance accordée à la notion de réseau dans les revues spécialisées, les stages professionnels ou les séminaires.

La Bibliothèque nationale de France publie une revue intitulée *Réseaux* ; en 1995, le thème du congrès de l'ABF (Association des bibliothécaires français) – qui a constitué un groupe « Établissement et réseaux » – était : « Travailler ensemble : bibliothèques et réseaux ». On pourrait multiplier les exemples...

Comme le souligne Bertrand Calenge, directeur de l'Institut de formation des bibliothécaires, « cette notion de réseau s'impose non seulement pour l'image de réseaux bibliographiques ou

informatiques, mais pour une conception plus étendue dans lesquelles des bibliothèques extrêmement diverses tissent entre elles des relations très variées »¹.

Les bibliothécaires accordent désormais un intérêt particulier à la coopération qui devient le pivot de toute réflexion sur le développement de la lecture publique. Le réseau se présente en effet comme une réponse pertinente à l'appréhension de la complexité moderne : « ... La coopération apparaît comme une exigence issue du double mouvement du progrès des techniques et de la décentralisation. Elle répond à la nécessité pour tous les bibliothécaires de faire face solidairement, en partageant le travail, aux conséquences politiques, économiques et techniques des évolutions en cours »². L'idéal coopératif actuellement en vogue se présente ainsi comme une idée récente capable de répondre aux défis de notre temps.

Pourtant, cette préoccupation n'est pas nouvelle, du moins dans le secteur des bibliothèques. Dès le

1. Bertrand CALENGE, « Réseaux à facettes : les établissements au cœur des flux bibliographiques et documentaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 5, 1992, p. 12-23.

2. Guy SAEZ, « Politiques culturelles, lecture publique et décentralisation », *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Promodis, Éd. du Cercle de la Librairie, 1992.

BRUNO DARTIGUENAVE

**Bibliothèque
départementale de prêt
du Maine-et-Loire**

XVIII^e siècle, le pasteur Oberlin pratique la coopération et la circulation des livres entre les communes. Plus tard, la société Franklin invite également les bibliothèques à se regrouper dans des actions cantonales. Après 1860, l'idée coopérative devait inspirer la création de nombreux réseaux à Paris et en province. En 1879, le préfet de la Seine rattache onze bibliothèques à un bureau central qui développe un réseau structuré avec des bibliothèques centrales dans les mairies et des bibliothèques de quartier dans les écoles. L'échange de livres dans le cadre de réseaux cantonaux ou départementaux se banalise : on en découvre dans le Haut-Rhin (1864), l'Aveyron (1866), l'Yonne (1874), le Poitou (1878), la Haute-Marne (1881).

Le concept de réseau

L'idée d'une coopération entre les bibliothèques et sa réalisation pratique existent donc depuis longtemps ; en revanche, le discours sur le concept de réseau est d'apparition récente. Il rejoint celui qui s'impose sur la communication en tant que valeur centrale appelée à résoudre toutes sortes de problèmes économiques et sociaux.

Le concept de réseau est largement redevable des théories cybernétiques nées après guerre, qui étudient les mécanismes de contrôle dans les machines et chez les êtres vivants et mettent en évidence une analogie entre certains dispositifs automatiques mis au point par les mathématiciens et les modèles explicatifs de certains comportements humains. Les cybernéticiens considèrent en effet les organismes vivants ou les machines sous l'angle de leurs échanges avec l'environnement extérieur qui caractérisent, selon eux, la nature véritable de tout être.

Ce modèle de pensée conditionne encore largement nos représentations de la communication, perçue comme un ensemble d'analogies entre les capacités « pensantes » de l'homme et de la machine. Il est en effet frappant de constater que les bibliothécaires qui cherchent à définir la notion de réseau, utilisent des

termes qui s'inspirent d'un vocabulaire emprunté à la thermodynamique³ : il y est question de « flux », d'« échangeur », de « stations de pompage », de « convertisseurs », etc. L'organisation d'un réseau est donc pensée comme un vaste modèle mécanique où la performance productive résulte de l'agencement correctement articulé de tous ses organes.

Dans cette optique, une institution ne peut donc s'optimiser qu'en refusant l'isolement et en développant des relations bien agencées dans le cadre d'un réseau, « *tissu de relations entre des éléments présentant une homogénéité suffisante pour être inclus dans un même ensemble* »⁴. A cette forte valeur positive, le réseau ajoute un atout supplémentaire : il permet une gestion économique des ressources disponibles.

Le partenariat : un souci économique

La bibliothèque publique est aujourd'hui l'un des services essentiels de l'action culturelle au sein des communes et des départements. Conviée à collaborer avec ses partenaires immédiats, elle participe à l'édification d'une politique culturelle fortement finalisée. La culture est en effet aujourd'hui étroitement liée, du moins sur le plan des représentations, au développement économique et social. Le regain d'intérêt porté, par exemple, au patrimoine traduit la préoccupation des élus d'associer les services culturels à l'élaboration d'une « image » valorisante de la collectivité afin d'attirer les investisseurs, favoriser la cohésion sociale ou lutter contre la désertification rurale. De la même manière, la lecture apparaît comme une activité culturelle de base, nécessaire à la formation des individus.

3. Partie de la physique qui traite des relations entre les phénomènes mécaniques et calorifiques.

4. François LARBRE, Emmanuel DOUSSET, « Réseaulument », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1990, n° 147, p. 8.

De fait, la progression de la lecture publique est spectaculaire depuis vingt ans et n'a fait que se renforcer depuis la décentralisation : « *Alors que les pays les plus avancés connaissent dans ce domaine une récession, la France apparaît comme un des pays où les bibliothèques publiques continuent de progresser et d'innover* »⁵.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DOTÉES DE POUVOIRS ÉTENDUS DEPUIS LA DÉCENTRALISATION ENTENDENT CONTRÔLER RIGOREUSEMENT LA GESTION DES DENIERS PUBLICS

Mais ce développement notable de la lecture publique s'inscrit dans un contexte de récession économique ; les collectivités territoriales dotées de pouvoirs étendus depuis la décentralisation entendent contrôler rigoureusement la gestion des deniers publics et réclament des garanties d'efficacité dans la conduite de leur politique culturelle. Dès lors, les bibliothèques sont saisies par l'économie ; elles découvrent les méthodes de gestion des entreprises privées et élaborent des systèmes d'évaluation qui doivent permettre de rationaliser les dépenses.

5. « Les bibliothèques et le développement de la lecture en France », intervention prononcée en 1994 par le président du Conseil supérieur des bibliothèques devant le Conseil économique et social, et publiée dans le *Rapport du président pour l'année 1994*, Paris, Conseil supérieur des bibliothèques, 1995.

Dans cette optique, le partenariat est revivifié. Il se présente comme la réponse pertinente aux dysfonctionnements coûteux résultant de déperditions d'énergies et d'incohérences inhérentes aux actions non concertées. Il s'agit de coopérer pour rechercher une « synergie », un partage des ressources entre partenaires culturels destiné à améliorer l'efficacité des actions communes.

Cette conception de la coopération trouve naturellement son application dans le secteur des bibliothèques publiques, sensibilisées depuis longtemps à la nécessité de partager leurs ressources et d'uniformiser les pratiques bibliothéconomiques.

Aucune bibliothèque, aussi riche soit-elle, ne peut en effet répondre complètement aux besoins documentaires des lecteurs. De plus, en travaillant isolément, les bibliothèques accomplissent des travaux redondants sur les mêmes ouvrages (catalogage, indexation, dépouillement de périodiques, etc.). Les bibliothécaires américains, précurseurs en la matière, associaient leurs ressources au nom du slogan : « *Coopérer pour ne pas s'appauvrir !* ».

Si la coopération est déjà une habitude bien ancrée chez les bibliothécaires, le développement de l'informatisation des bibliothèques et leur gestion dans le cadre de la décentralisation offrent un second souffle à un partenariat qui s'exprime maintenant dans un cadre intercommunal.

Les réseaux intercommunaux

Dans le cadre de l'espace rural, les bibliothèques qui souhaitent travailler ensemble sont confrontées à des difficultés liées à leur relatif éloignement géographique, à la diversité des paysages, à la densité démographique variable et au maillage urbain très différent.

La bibliothèque départementale de prêt (BDP) de Saône-et-Loire, sous l'impulsion de Bertrand Calenge, qui en était alors le directeur, fut la première à réfléchir sur les nouvelles formes de coopération possibles entre les bibliothèques au niveau

intercommunal. Une étude faite à partir d'une approche géographique et économique formulait deux remarques principales : la population est plus mobile qu'autrefois en raison de la composition sociologique des communes rurales et de l'arrivée des « néoruraux » ; la zone d'attraction d'une commune dépend du niveau des biens et des services offerts⁶.

LE PARTENARIAT SE PRÉSENTE COMME LA RÉPONSE PERTINENTE AUX DYSFONCTIONNEMENTS COÛTEUX RÉSULTANT DE DÉPERDITIONS D'ÉNERGIES ET D'INCOHÉRENCES INHÉRENTES AUX ACTIONS NON CONCERTÉES

A partir de ce constat, la mission dévolue aux bibliothèques intercommunales est soit de développer un pôle de lecture à forte attractivité, soit de favoriser les échanges (des ressources matérielles et intellectuelles) entre les bibliothèques communales. Dans le premier cas, la

bibliothèque intercommunale dessert les lecteurs des communes voisines qui ne disposent pas de points lecture dans leur village. Dans le second cas, elle dessert les bibliothèques des communes voisines qui continuent d'offrir un service de proximité à leurs usagers.

D'une enquête récente réalisée par la Direction du livre et de la lecture⁷, il ressort qu'une BDP sur six comprend dans son réseau des bibliothèques intercommunales résultant d'actions plus ou moins volontaristes. Les expériences sont multiples : elles peuvent prendre des formes plus ou moins structurées et entrer dans le cadre d'aides incitatives des syndicats de communes, des conseils généraux et de l'État selon des critères divers et d'importance variable.

En ce qui concerne la BDP du Maine-et-Loire, la mise en place de cinq réseaux intercommunaux de bibliothèques s'est inscrite dans une dynamique qui a bénéficié du concours du tissu associatif, des élus (maires et conseillers généraux) et de leurs instances locales représentatives (syndicats mixtes, communautés de communes), et enfin de l'État, *via* la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Les bibliothèques intercommunales mises en œuvre dans ce département desservent exclusivement des bibliothèques associées (et non les lecteurs de communes voisines). Certains réseaux bénéficient de l'apport de bibliothécaires professionnels dont les postes ont été créés (ou développés) et cofinancés suite à une convention signée entre la DRAC et des syndicats de communes. L'organisation des réseaux intercommunaux s'est par ailleurs largement inspirée de l'expérience pilote menée par la BDP de Saône-et-Loire sans en être pour autant une application littérale.

6. Olivier DOUBROFF, *Bibliothèques intercommunales*, mémoire ENSB sous la direction de Bertrand CALENGE, Villeurbanne, ENSB, 1988.

7. Cette enquête de la DLL a été réalisée par Claudine LIEBER en 1994.

Fonctionnement des réseaux

Le fonctionnement des réseaux peut se résumer de la manière suivante : une bibliothèque intercommunale (relais) dessert des bibliothèques associées dans le cadre d'une convention signée entre les communes

**LA MISSION
DÉVOLUE
AUX BIBLIOTHÈQUES
INTERCOMMUNALES
EST SOIT
DE DÉVELOPPER
UN PÔLE
DE LECTURE
À FORTE
ATTRACTIVITÉ,
SOIT DE FAVORISER
LES ÉCHANGES
ENTRE
LES BIBLIOTHÈQUES
COMMUNALES**

concernées et la BDP. Le bibliobus passe deux fois par an dans la bibliothèque intercommunale et accueille les bénévoles de l'ensemble du réseau qui viennent choisir les documents pour les acheminer ensuite dans leurs locaux respectifs. Entre les passages du bibliobus, des rotations d'ouvrages sont organisées pour une partie des prêts de la BDP et des fonds propres de chaque bibliothèque du réseau.

En contrepartie, la BDP prête un nombre plus important de livres,

accorde une « prime » d'achat de 10 000 F et dépose des documents sonores et audiovisuels. De plus, à côté des prestations assurées pour l'ensemble des bibliothèques qui lui sont affiliées (formation des bénévoles, prêt d'expositions, visites d'assistance technique), des prestations spécifiques sont instituées en faveur des réseaux intercommunaux (prêts de longue durée, constitution de sélections thématiques, formations délocalisées...). Enfin, une aide à l'informatisation est envisagée pour faciliter la gestion des rotations d'ouvrages. Afin de permettre le suivi et l'évaluation de chaque réseau, un comité de gestion est institué comprenant un représentant de la municipalité de chaque commune, un responsable (bénévole ou professionnel) de la bibliothèque intercommunale, des animateurs des bibliothèques associées et le personnel de la BDP.

Bien qu'il soit difficile de dresser le bilan d'un dispositif qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation précise, nous pouvons cependant constater qu'un

réseau intercommunal de bibliothèques présente plusieurs avantages pour les partenaires engagés dans le dispositif :

- pour les bibliothèques communales, il propose aux bénévoles des moyens propices à favoriser la vitalité de leurs bibliothèques ;
- pour les communes, il favorise la recherche d'un équilibre entre dynamique bénévole et professionnelle et l'impulsion d'une « synergie » pour la promotion de la lecture ;
- pour la BDP, il permet d'amplifier et de diversifier l'offre documentaire sans trop peser sur la gestion.

Nous assistons, en effet, à une présence renforcée de ces bibliothèques dans la vie locale. Les réseaux intercommunaux gérés conjointement par des professionnels et des bénévoles ont ainsi développé les initiatives suivantes : des formations et un appui technique auprès des bénévoles, la gestion des rotations d'ouvrages entre bibliothèques, la constitution d'un comité de lecture avec achat collectif de livres à partir d'un office

librairie, la rédaction d'un bulletin de liaison, l'achat groupé de fournitures pour l'équipement des livres, la coopération renforcée avec les écoles, des actions communes d'animation.

Aménagement du territoire et culture plurielle

Si le bilan du fonctionnement des réseaux intercommunaux est positif, leur création relativement récente ne manque pas, toutefois, de susciter des interrogations quant à leur pérennité. L'existence de nouvelles formes de coopération intercommunale dans le domaine de la lecture publique, aussi originales soient-elles, ne peut en effet faire abstraction d'une réflexion sur leur intégration dans une dynamique d'aménagement du territoire ni négliger l'apport essentiel des acteurs (bénévoles, élus et professionnels) du développement local. Il faut insister sur le fait que la coopération entre bibliothèques ne peut se réduire à la recherche d'une simple rationalisation des dépenses ni à l'élaboration de modèles formalisés.

D'une part, l'intercommunalité n'est efficace que si elle bénéficie d'incitations financières et si elle est encouragée par une action volontariste du conseil général qui favorise une dynamique structurante des actions culturelles. C'est le sens de l'action menée par le conseil général de Maine-et-Loire qui met progressivement en place des conventions d'animations culturelles avec les pays⁸.

La convention d'animation culturelle qui constitue un cadre de coopération entre un pays et le conseil général définit ainsi les priorités en matière de politique culturelle générale :

– « Aménager et développer le dispositif culturel du territoire et notamment son action de proximité par l'installation ou la consolidation au niveau

d'un pays des bases d'une politique culturelle et artistique structurante et cohérente (services, équipements, lieux, réseaux, professionnalisme) ;

L'INTERCOMMUNALITÉ

N'EST EFFICACE QUE

SI ELLE BÉNÉFICIE

D'INCITATIONS

FINANCIÈRES

ET SI ELLE EST

ENCOURAGÉE

PAR UNE ACTION

VOLONTARISTE

DU CONSEIL

GÉNÉRAL

QUI FAVORISE

UNE DYNAMIQUE

STRUCTURANTE

DES ACTIONS

CULTURELLES

– élargir les publics en visant plus précisément la correction des inégalités plurielles d'accès à la culture ;

– développer l'innovation et l'expérimentation en rapprochant, par exemple, des domaines culturels entre eux ou encore avec des secteurs du développement global tels que l'insertion ou le tourisme »⁹.

tion ou le tourisme »⁹.

En ce qui concerne le volet lecture, ont été envisagés, jusqu'à présent, le financement de manifestations exceptionnelles autour de la littérature (la littérature allemande, le roman policier...) et une aide à l'informatisation des réseaux intercommunaux de bibliothèques.

L'accent est mis sur le développement des relations entre bibliothèques, sur l'ouverture à d'autres domaines culturels (cinéma, théâtre, musique, etc.) et sur le partenariat avec des structures culturelles locales (par exemple, un centre dramatique national).

Les moyens préconisés pour mener à bien ces projets s'articulent autour d'une volonté de s'appuyer sur les relais locaux en matière d'action culturelle (bibliothèques, associations, écoles de musique, troupes de théâtre amateur, etc.). Cinq axes de travail sont ainsi programmés : sensibilisation (concertation, élaboration des projets...), formation des bénévoles, spectacles (théâtre, contes, musique), livres (prêt de valises thématiques), et animation (expositions, comités de lecture, concours, etc.).

Un compromis entre institutions

La lecture publique trouve donc toute sa place dans ce dispositif qui permet de créer pour tous les habitants du département les conditions d'un égal accès à la documentation et au savoir.

Mais la coopération entre bibliothèques doit se garder d'une vision homogénéisante du réseau qui tend à vouloir niveler les différences entre les partenaires pour rechercher un consensus factice. La coopération devient alors une finalité en soi et s'égaré dans des protocoles qui tendent à la scléroser. La collaboration semble nécessairement résulter d'un compromis entre plusieurs institutions et leurs représentants qui peuvent n'avoir qu'un intérêt commun partiel pour travailler ensemble.

De fait, la diversité des usages par rapport à un objet culturel socialement déterminé souligne la vanité de

8. Les pays – groupement de plusieurs cantons – sont des territoires qui présentent une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale et qui se veulent des centres de réflexion en matière de développement local et d'organisation des services publics.

9. Extraits de la convention d'animation culturelle conclue entre le conseil général de Maine-et-Loire et le Syndicat intercommunal du Pays du Layon, Lys, Aubance, en février 1997.

toute conception uniformisante de la coopération (tous les lecteurs ne viennent pas chercher le même service à la bibliothèque !). De la même manière, tous les participants à un réseau n'expriment pas forcément les mêmes demandes. Dans un réseau, les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre, la manière de travailler ne sont jamais identiques et la relation à autrui n'échappe pas aux ambiguïtés, aux incertitudes ni aux incompréhensions inhérentes à toute communication. Ainsi, dans un réseau de bibliothèques, les bénévoles, les professionnels et les élus n'accordent pas tout à fait le même sens à l'intercommunalité et n'en attendent pas exactement les mêmes « dividendes ».

De ce point de vue, il semble important de se garder d'un optimisme facile, en mettant l'accent sur les limites d'un dispositif qui n'a pas de valeur intrinsèque en termes « d'efficacité » culturelle. Le nombre des usagers s'est accru dans certaines bibliothèques depuis leur fonctionnement en réseau, mais le problème des moyens à mettre en œuvre pour attirer et fidéliser les lecteurs reste un sujet de préoccupation constant.

De la même manière, les projets d'animation élaborés par ces structures de coopération soulèvent des interrogations concernant la définition de la politique culturelle mise en œuvre dans les bibliothèques publiques ou plus largement un débat sur le rôle et le sens de la culture dans une société. Les réseaux intercommunaux de bibliothèques connaissent en effet les mêmes difficultés que les simples relais de lecture pour diffuser la culture humaniste. Il s'avère plus facile de sensibiliser le public à la bande dessinée ou au roman policier que de présenter une exposition ou un spectacle autour des littératures étrangères...

A l'inverse de la projection idéale des cybernéticiens, le réseau n'est donc pas une abstraction ni une entité dotée d'une logique spécifique qui échapperait aux contingences humaines. Loin d'être une organisation purement fonctionnelle, le réseau est le lieu où une « communauté émotionnelle » ne manque pas

de s'exprimer ; il est, en effet, significatif que la mise en place de ces réseaux soit ponctuée d'inaugurations ou de manifestations qui insistent sur l'aspect convivial de ces formes d'organisation sans se référer explicitement à leurs objectifs.

Dans le contexte de cette solidarité organique, les émotions et les sentiments vécus n'ont pas la stabilité ni la rigueur des échanges imaginés par

nos extrapolations conceptuelles.

Lorsque nous évoquons l'investissement des bénévoles et des professionnels dans des actions de coopération, n'oublions pas de rappeler la dimension humaine du réseau, moins infaillible mais tellement plus vivante...

Avril 1997

||| | RENCONTRE DÉBAT

LES RÉSEAUX DÉPARTEMENTAUX
DE LECTURE PUBLIQUE

avec :

-
-
-
-
-

animation :

Martine POULAIN

Bulletin des Bibliothèques de France

MARDI 25 NOVEMBRE 1997

17 H

à l'enssib

17-21 bd du 11 novembre 1918

69623 Villeurbanne Cedex

Tél. 04 72 44 43 43

— BBF
— Bulletin
— des Bibliothèques
— de France
—